

Monsieur le Président,  
Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames, messieurs,

Merci de nous recevoir Monsieur le Président pour la première fois de votre mandat.

Les trois sujets les plus importants pour cette fin d'année sont les suivants :

- La réorganisation de la Métropole : nous avons compris votre volonté d'organiser la Métropole en fonction de votre projet politique. Il faut redonner du sens, de l'élan. C'est la troisième réorganisation en six ans. Cette nouvelle organisation et notamment la création de trois nouvelles délégations adjointes, la fin de la Délégation Territoire et Partenariats et la scission de la délégation Ressources doit aller de pair avec un accompagnement des agents concernés. Ils sont inquiets. Notre collectivité souffre depuis longtemps de trop nombreux cas d'agents souvent maltraités voire harcelés. Nous souhaitons qu'il y ait un renforcement du suivi et que tout un chacun trouve sa place. Nous serons vigilants quant à cette réorganisation.
- Lignes directrices de gestion : Ces LDG, qui constituent du droit souple, sont censés donner une direction pluriannuelle sur le pilotage des ressources humaines de la collectivité. Nous appelons de nos vœux toute clarté dans ce domaine.  
Le temps presse. Nous sommes inquiets sur la réalité du dialogue social sachant que ce dossier doit être présenté en comité technique avant la fin de l'année. Les lignes directrices de gestion doivent s'appuyer sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEEC) et celle-ci est balbutiante dans notre collectivité.  
Il faut un changement de modèle. La CFDT n'a de cesse depuis 2016, d'accompagner au tribunal administratif les agents pour faire annuler des critères d'avancement de grade illisibles, illégaux et injustes.  
Sur les promotions internes, nous demandons également un changement de système : mettre fin aux avis de vacances et établir des listes annuelles. Même si nous savons que ce système ne sera pas parfait, il devrait permettre d'améliorer quelque peu la prise en compte globale du dispositif.
- Le télétravail : nous allons mettre en place l'acte 3. Là aussi, le paradigme change. Nous attirons votre attention sur les nécessaires moyens en formation managériale, en investissement en matériel et en prise en compte des frais pour les agents. Essayons d'accompagner concrètement cette phase à partir d'une bonne information à transmettre aux agents sur :
  - Les dates de fourniture du matériel métropolitain
  - Les dates de formation au télétravail
  - Les montants de prise en compte des frais
  - Une analyse bilan coûts-avantages du dispositif.

Ensuite d'autres points ont déjà fait l'objet de notre lettre intersyndicale en juillet :

- La mise en place d'un protocole social ou syndical. Lorsque nous discutons avec nos homologues d'autres grandes collectivités, elles ne comprennent pas que la Métropole de Lyon ne dispose pas de cette base qui nous permettrait de travailler de manière plus concertée, plus moderne, en disposant des outils informatiques tels que la messagerie à all, de l'accès à l'intranet et de moyens suffisants. Cela doit également passer par un contrôle de l'utilisation du temps syndical.
- Nous vous avons également sollicité sur la mise en place plus démocratique du fonctionnement du Comité des œuvres sociales. Nous avons enclenché avec madame Zemorda KHELIFI une première réunion qui va dans la bonne voie.
- Enfin, nous attendons de lancer des groupes de travail sur trois sujets qui nous tiennent également à cœur :
  - La rémunération du personnel souffre de trop nombreuses iniquités. Il ne nous a pas échappé qu'à l'heure de la crise économique, de très nombreuses entreprises ont des perspectives difficiles. Il n'en demeure pas moins que nous souhaiterions que soit revue la rémunération des agents, à la fois pour ceux qui voient leur pouvoir d'achat réel diminuer, et également pour rendre attractive notre collectivité. Il existe trois régimes indemnitaire différents. Certes, la rémunération ne fait pas tout et il nous faut travailler ensemble pour que la Métropole qui souffre structurellement d'un taux de vacance de 9% redevienne attractive voire séduisante. Chaque semaine nombreux sont celles et ceux que nous apprécions et qui partent sous d'autres cieux.
  - Les agents des collèges pour lesquels il nous faut reprendre plusieurs points liés à leurs conditions de travail.
  - La situation des contractuels nous interroge également depuis de nombreuses années. Le précédent directeur général, nous avait indiqué qu'il fallait effectivement travailler à la diminution de la précarisation et à une revalorisation de leur carrière.

En conclusion, la CFDT émet le vœu de travailler le dialogue social en concertation avec la présence des élus politiques qui nous semblent devoir être nos interlocuteurs décisionnaires dans ce mandat.